

AIVI : BILAN 2005 PERSPECTIVES 2006



À CE JEU LÀ, LES ENFANTS SONT TOUJOURS PERDANTS.

72% DES INFRACTIONS SEXUELLES SONT PERPÉTRÉES DANS LE CERCLE FAMILIAL. POUR S'INFORMER ET LUTTER CONTRE LES CRIMES D'INCESTE : <http://aivi.org>

Aivi.org
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VICTIMES DE L'INCESTE

Nous avons entamé l'année 2005 pleins d'espoir. Suite à notre action du 20 novembre 2004 "50 000 nounours face à l'inceste", Dominique Perben, Garde des Sceaux, s'est publiquement engagé à insérer l'inceste dans le code pénal. Dès décembre 2004, Monsieur Raffarin, premier ministre, a nommé le député Christian Estrosi à la tête d'une mission d'information ayant pour objectif d'étudier si l'inceste pouvait être criminalisé dans notre loi. AIVI a été auditionnée devant cette commission dès janvier 2005. Nous avons apporté nos arguments, nos dossiers de victimes, expliqué les vides juridiques actuels et exprimé nos propositions : la criminalisation de l'inceste en tant que crime spécifique et imprescriptible. Nous avons constaté sur ce terrain, que notre association était quasiment la seule à tenir cette position et exprimer cette attente. Plus tard, lors de la remise du rapport de Christian Estrosi devant le Garde des Sceaux Pascal Clément, nous avons clairement identifié l'opposition de plusieurs acteurs de la protection de l'enfance et de la magistrature à ce projet. Malheureusement, les arguments exprimés par ces derniers sont bien éloignés de ce que les victimes vivent au quotidien lorsqu'elles portent plainte et que le viol qu'elle ont subi est correctionnalisé ou lorsque les faits sont prescrits car l'agresseur n'a pas été considéré comme personne ayant autorité. D'ailleurs, nous doutons fortement que notre demande et nos arguments aient été étudiés et compris par ceux qui les ont dénigrés avec tant d'énergie.

L'année 2005 a vu naître un nouvel état d'esprit vis à vis de la pédocriminalité suite aux affaires d'Angers et d'Outreau. Dans ce contexte, les avancées difficilement acquises ces dernières années ont reculé d'un bond. Nous sommes aujourd'hui inquiets pour les enfants victimes qui demain, révéleront ce qu'ils ont subi. Nous avons déjà pu constater à quel point le grand public méconnaît l'inceste suite à notre campagne d'information "A ce jeu là, les enfants sont toujours perdants". Maintenant, les théories les plus tortueuses ont droit de cité : fausses allégations, enfants menteurs, enfants manipulés, enfants malades... nous avons fort à faire pour faire entendre notre voix.

Le constat est difficile : personne ne veut entendre la parole des victimes en ce moment. La commission parlementaire d'Outreau, la présidence de la République, les medias... La parole des victimes n'intéresse pas : c'est l'effet Outreau !

Dans ce contexte nous avons agi et dans ce contexte nous continuerons à agir. *Isabelle Aubry, Présidente.*

Notre loi ne prévoit nulle part qu'un enfant ne puisse pas être consentant à un acte sexuel avec un adulte, quel que soit son âge. Pire, avec le délit d'atteinte sexuelle, elle prévoit même qu'un enfant peut être consentant lorsqu'on commet des attouchements sur lui ! Nous pensions, au moins sur cet argument là être suivis à 200%. Il n'en fut rien. Il semble plutôt que cela n'intéresse que les victimes. Taxé de démagogue par une association de protection de l'enfance,



C. Estrosi, responsable de la mission d'information sur la criminalisation de l'inceste, actuellement ministre de l'aménagement du territoire.

Photo B. Laborde pour AIVI.

A ce jour, le ministre de la justice, Pascal Clément, n'a pas engagé de changement dans la loi, comme il l'a promis devant nous en juillet 2005.

le rapport Estrosi n'a pas toujours été compris, voire lu, par ceux qui se sont permis de le critiquer dans les medias. Toutefois, ce rapport, bien timide par rapport à nos attentes, a au moins le mérite de pointer du doigt les dysfonctionnements de notre loi en matière d'inceste. Il n'y apporte pas toujours les réponses adéquates mais c'est un premier pas.

Avant le procès d'Angers, où 66 adultes dont 27 femmes allaient être jugés pour avoir commis des infractions sexuelles sur plus de 45 enfants de 6 mois à 12 ans, il nous a semblé essentiel d'informer le public sur la réalité de l'inceste, là encore, au coeur de l'affaire. Quand une fois encore, quand il s'agit d'inceste, on parle de pédophilie, quand on parle de "culture incestueuse transmise de génération en génération" pour défendre les agresseurs, quand enfin la France va découvrir que les femmes aussi violent leurs enfants, et quand on a vu les dérapages de l'affaire d'Outreau, AIVI choisit de dire la réalité de l'inceste au plus grand nombre par une campagne d'information intitulée "A ce jeu là, les enfants sont toujours perdants".

Le titre, les informations portées sur les visuels, livrent la réalité de l'inceste : le jeu présenté par l'agresseur à la victime pour parvenir à ses fins, le phénomène de parole contre parole avec la mention "peut s'utiliser sans surveillance", la levée du tabou des tabou avec la mention "existe en version femme"... Côté grand public, la campagne recevra un accueil mitigé. Entre le choc et le plebiscite, les avis sont partagés. Notre grande surprise vient de l'accueil reçu par les enfants qui eux souhaitent voir les visuels dans leur support d'information. Mon Quotidien et l'Actu, deux supports pour pré-ados et ados, nous contactent pour avoir les visuels et l'accompagnent d'articles d'information. Les adultes, plus imprégnés du tabou, avec parfois une bonne dose d'agressivité, nous fustigent (Le Monde, Europe 1...). Les associations de protection de l'enfance ne se cachent pas pour dénigrer la campagne. Le 119 que nous avons pour habitude de promouvoir dans notre information, va même jusqu'à porter plainte contre nous. Nous sommes très surpris, voire choqués par les arguments que les professionnels en charge de la protection de l'enfance ou de la défense de leurs droits, émettent dans la presse (voir encadrés).

il est clair que ce ne sont pas les visuels qui choquent mais ce à quoi ils renvoient violemment : l'inceste. Et oui ! Difficile de parler de l'inceste joliment. Le BVP (Bureau de Vérification de la Publicité) rendra un avis défavorable pour l'affichage. Avis qui nous privera d'une campagne en ville et dans le métro. Mais nous ne sommes pas là pour récolter des fonds, ni pour cultiver une image bon chic bon genre. Nous sommes là pour informer. Force est de constater que le public n'est pas encore prêt à accueillir la réalité de l'inceste. Notre campagne, si nous devons la résumer en un mot, était "bonne mais en avance sur son temps". Il est dommage de constater que la dernière campagne sur les infractions sexuelles sur mineurs faite par le gouvernement remonte à plusieurs années déjà, et qu'à ce jour, aucune campagne n'est prévue sur ce thème. A notre connaissance, il n'y a pas eu de campagne ces dernières années dans laquelle le mot inceste était prononcé. Et là est bien notre combat : prononcer ce mot pour lever le tabou. Il est très difficile même pour une association, de dire ce mot qui fait fuir de honte, de peur et de culpabilité. Nous le vivons tous les jours lorsque nous nous présentons en annonçant "Association Internationale des Victimes de l'Inceste". Parfois, les gens partent en courant. C'est comme ça, à nous de bouger pour changer les choses.

"Ce n'est pas parce qu'on est victime qu'on a raison, rétorque Annie Gaudière, directrice générale de l'organisation Allô enfance maltraitée (le 119). Ces visuels divulguent un message pervers qui demande trop de gymnastique intellectuelle pour être compris. Une bonne campagne contre l'inceste devrait, selon elle, "montrer aux parents les limites de l'intimité de l'enfant, en expliquant par exemple qu'il faut fermer la porte de la salle de bains pendant la douche".

Vous avez voté

SEMAINE DU 25 FÉVRIER AU 3 MARS



AGENCE V POUR L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VICTIMES DE L'INCESTE. Chaque jour, les internautes peuvent juger une création sur le site de Stratégies. À l'heure où s'ouvre le procès d'Angers, la campagne choc de l'Association internationale des victimes de l'inceste emporte vos suffrages. Et pourtant, ce n'était pas gagné d'avance !

Secteur d'activité: intérêt général - Annonceur: Association Internationale des victimes de l'inceste - Responsables annonceur: Isabelle Aubry et Cathy Séléna - Agence: V - Responsable agence: Frédéric Roger - Directeur de création: Christian Vince - Directeur artistique: Hugues Pinguet - Concepteur-rédacteur: Olivier Apers - Photographe: Marc Bardi - Retoucheur: Jean-Philippe Camus.



Catégorie	Pourcentage
Génial	27,2 %
Bien	28,9 %
Moyen	15,2 %
Décevant	28,7 %

Ce sondage n'est pas scientifique. Il ne reflète que l'avis des utilisateurs du site www.strategies.fr qui ont choisi de participer.

www.strategies.fr



Après le succès de l'opération nounours 2004, AIVI a travaillé dès le début d'année 2005 à renouveler la manifestation prévue le 19 novembre. La majeure partie de nos partenaires étaient prêts à nous suivre. Nous avons oeuvré jusqu'en juin, date à laquelle nous avons, à regrets, abandonné le projet, faute de ressources humaines suffisantes. Le besoin d'information exprimé au cours de l'opération 2004, par le grand public mais aussi par les professionnels, nous a conduits à transformer l'opération nounours en exposition itinérante nécessitant moins de bénévoles. Le projet a été confié à Barbara Laborde, photographe, qui a créé avec plusieurs membres bénévoles, l'exposition "Des mots, des maux". Ce travail de création, auquel de nombreuses victimes ont participé, s'est déroulé pendant tout le second semestre 2005. L'exposition a été inaugurée à Sens en mars 2006. Elle a rencontré un grand succès.

Dans cet esprit d'informer le plus grand nombre, AIVI a lancé le Label "J'informe sur l'inceste" avec les villes de Sens dans l'Yonne et d'Emerainville dans l'Essonne. Ces communes se sont engagées à distribuer, à toute leur population avec le magazine de la ville, un livret d'information réalisé par AIVI. Au sommaire, des informations sur l'inceste, textes de loi et définitions, de nombreux témoignages de victimes et des informations sur le signalement d'enfants en danger. Au même titre que l'exposition, nous souhaitons que de nombreuses villes s'engagent à diffuser cette information.



En 2004, nous avons inauguré un programme de dix groupes de parole thématiques enregistrés dans le but d'écrire le premier livre d'un collectif de victimes de l'inceste. Ce programme s'est achevé en juin 2005 comme convenu. Les contenus ont été transcrits et la rédaction du livre a commencé. Nous envisagions une parution en 2005 mais nous étions optimistes. Si tout va bien, ce livre devrait voir le jour en 2007. Il nous est souvent demandé si nous proposons des groupes de parole. Pour le moment, des groupes d'entraide ne sont pas envisagés. AIVI ne propose pas d'aide directe aux victimes mais peu de personnes le savent.

Enfin, la fusion des sites internet <http://inceste.org> (site personnel d'Isabelle Aubry, présidente) et d'<http://aivi.org> (site de l'association), a débuté en 2005. Dans un premier temps, une redirection d'inceste.org vers aivi.org a été effectuée. Peu à peu, les contenus d'inceste.org sont intégrés au site d'AIVI, en respectant la politique de l'association. En effet, AIVI ne proposant pas d'aide directe, le concept "entraide" d'inceste.org avec ses outils, ne sera pas transféré. Le site d'AIVI privilégie l'information et la mobilisation de tous pour lutter contre l'inceste. Compte tenu de l'importance du contenu d'inceste.org et des modifications qui doivent être apportées, la fusion prendra encore plusieurs mois.



En 2006, AIVI va se centrer sur la création de supports d'information utiles aux victimes, à leurs proches mais aussi aux professionnels. Plusieurs livrets sont en préparation : "La prescription", "Comment choisir mon avocat ?", "Porter plainte"... La rédaction de notre livre, la promotion de notre exposition, et toujours, le travail avec les politiques et les médias pour représenter les victimes et faire évoluer nos droits, voilà notre programme 2006

Depuis sa fondation, AIVI conserve la même politique financière : l'association fonctionne uniquement grâce aux contributions de ses membres, ne sollicite aucune subvention et ne mène jamais d'actions pour récolter de l'argent. Toutes les actions d'AIVI n'ont qu'un seul but : informer sur l'inceste, mobiliser le plus grand nombre et faire évoluer les droits des victimes. L'association n'a pas de salariés. Toutes ses réalisations sont effectuées par des membres bénévoles. Nous pouvons monter nos opérations grâce à des partenaires (entreprises) qui s'investissent pour cette cause.